

**Contribution à l'Avis que présentera l'APF au Sommet de la Francophonie de Dakar, en
novembre 2014**

I - Un nouvel élan pour le Parlement Francophone des Jeunes, confié par le Sommet de la Francophonie à l'APF

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) constitue une des actions spécifiques en direction des jeunes dans le cadre de la mission B « Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme » dans laquelle notre Assemblée joue un rôle essentiel dans le domaine de la coopération et la diplomatie parlementaire.

Sur l'initiative de la Commission des affaires parlementaires de l'APF, ce programme de coopération interparlementaire a été créé par les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis lors du **Sommet de Moncton en 1999** autour du thème de la **jeunesse** et confirmé par la **Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris en janvier 2002**.

Son objectif demeure de **promouvoir la démocratie représentative** et de faire connaître le travail législatif, tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie. Sa mise en œuvre a été confiée par l'OIF à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Les six éditions du PFJ se sont tenues à Québec en 2001, à Niamey en 2003, à Bruxelles en 2005, à Libreville en 2007, à Paris en 2009 et à Abidjan en 2013.

La Session du PFJ se tient sur le lieu de la Session de l'APF ; les participants sont majeurs et âgés de 18 à 23 ans en respectant la parité ; une période d'échange APF-PFJ est organisée ; les thèmes retenus pour la Session du PFJ sont fixés par le Secrétariat général après consultation des Présidents de chacune des commissions de l'APF ; la sélection des jeunes participants incombe à chaque section et s'opère au sein de l'enseignement général, universitaire, professionnel ou dans le monde de l'apprentissage selon le respect de critères prédéfinis (âge, attestation de scolarité,

rédaction d'un texte sur les thèmes proposés par les Présidents des Commissions, entretien oral, preuve d'une activité associative et appartenance au parlement des jeunes de son pays ou à un mouvement de jeunesse).

Les règles relatives à la présélection des candidats par les sections se font selon une sélection rigoureuse, objective et transparente. Il est demandé aux sections d'informer les organisations de jeunesse et les Conseils nationaux de Jeunes de l'appel à candidature. Le Secrétariat général sous l'autorité du Secrétaire général parlementaire veille à une large publicité du PFJ.

Par ailleurs dans le cadre de la VI^{ème} Session d'Abidjan, une novation a été expérimentée avec succès : un exercice de joute oratoire en présence de l'ensemble des parlementaires francophones réunis dans le cadre de la session de l'APF.

Le bilan de ce programme est très positif. Suite aux recommandations formulées par l'évaluation menée en 2009 et dans la continuité des échanges engagés avec l'OIF, l'APF a poursuivi sa réflexion quant aux moyens qui permettront d'améliorer significativement le fonctionnement de ces programmes jeunesse. La Commission des affaires parlementaires, en charge des programmes de coopération de l'APF a examiné, à cette occasion, un projet de résolution tendant à fixer une nouvelle vision d'avenir pour les programmes jeunesse de l'APF. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée plénière de l'APF réunie à Dakar en Juillet 2010. La 6^{ème} édition du Parlement Francophone des jeunes qui s'est tenue à Abidjan s'est largement inspirée des recommandations de cette résolution.

Le Sommet de Dakar pourrait être l'occasion de donner un nouveau souffle à ce programme en s'articulant sur trois volets principaux :

- Mettre en place un **parlement virtuel des jeunes francophones** en utilisant les technologies de l'information et de la communication, réseaux sociaux etc. afin de renforcer les liens entre les jeunes du PFJ et leur permettre de conduire des travaux pendant toute la durée de leur mandat de deux ans. Dans la résolution sur les programmes jeunesse de l'APF adoptée à Dakar en 2010, l'APF s'engageait d'ailleurs résolument dans la mise en place d'un « PFJ virtuel », comportant

l'accès à un site Internet dédié et interactif, la création de forums de discussion et de blogs spécialisés. Cette « communauté d'internautes PFJ » devrait être constituée en priorité des participants à la session du PFJ en exercice, mais elle serait aussi ouverte aux anciens participants. Dès à présent, une page est présente sur le réseau social « *FaceBook* ». La participation des jeunes au PFJ doit se situer au-delà de la préparation et de la tenue de la session en se prolongeant sur les deux années qui vont jusqu'à une nouvelle session. C'est d'ailleurs une demande constante formulée par de nombreux jeunes participants qui permettrait, en outre, de fidéliser de nombreux jeunes autour des valeurs de la démocratie représentative.

- Renforcer les liens entre le PFJ et les **Parlements nationaux des jeunes (PNJ)** (cf. ci-après). Dans le même esprit, l'APF offrira l'accès au Parlement virtuel des jeunes francophones aux membres des PNJ qui existent d'ores et déjà.
- Pérenniser l'expérience réussie d'Abidjan avec l'exercice de **joute oratoire**.

II - Les parlements nationaux des jeunes : un programme de coopération de l'APF au bénéfice de la jeunesse, de l'éducation civique et de l'appui à l'état de droit, à généraliser

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) tenue à Paris en décembre 2002 a décidé, dans le cadre de l'adoption de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, d'augmenter la dotation destinée aux actions de l'APF en faveur des jeunes pour soutenir la création de Parlements nationaux des jeunes.

Conformément à cette décision, l'APF a décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux parlements nationaux de jeunes.

Ce projet poursuit un double objectif : renforcer les parlements de jeunes au sein des sections membres et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Dans ce cadre, l'APF apporte auprès de ces parlements son expertise acquise dans l'organisation de ce genre de manifestation ainsi qu'un appui matériel. Les premiers bénéficiaires de ce projet ont été le Niger, le Mali, le Gabon, le Burkina Faso et le Congo.

Les prochains concerneront le Cameroun, Haïti, la Mauritanie, le Tchad, le Togo. Outre l'installation des Parlements nationaux des jeunes dans les pays du Sud, l'APF accompagne également la mise en place d'un Parlement Francophone des Jeunes des Amériques. Ce projet mis en œuvre par la Région Amérique de l'APF sera effectif courant 2014. Par ailleurs, de nombreuses sections du nord, membres de l'APF, disposent également de parlements nationaux des jeunes, notamment la Wallonie-Bruxelles, la Vallée d'Aoste et le Canton du Jura.

Le Sommet de Dakar pourrait être l'occasion de donner un nouveau souffle à ce programme en s'articulant sur trois volets principaux :

- **Finaliser la mise en place des parlements nationaux des jeunes (PNJ).**
- **Développer les liens entre PNJ et PFJ.** Les PNJ deviendront les premiers niveaux de sélection du PFJ. Dans les parlements où un PNJ existe, sera ainsi généralisée la règle selon laquelle le PNJ élit en son sein un garçon et une fille pour représenter le parlement concerné au PFJ. (Dans les parlements où il n'y a pas encore de PNJ, la section pourra fixer les règles de désignation au PFJ comme elle le souhaite, en respectant les critères fixés par l'APF, notamment en termes d'âge et de parité).
- **Renforcer les liens de l'APF avec les programmes jeunesse de l'OIF.** Elle soutiendra notamment la mise en place par l'OIF d'un réseau international des jeunes francophones, expression de la société civile. Les PNJ qui n'en feront pas partie seront néanmoins en lien avec les représentants nationaux de ce réseau, notamment en procédant à l'audition régulière de leurs membres. De même, les jeunes volontaires de la Francophonie pourront être auditionnés par les PNJ.

III - L'élan jeunesse du Sommet de Dakar : Pour une Francophonie moderne

1^{er} élan : Sur l'initiative de son Secrétaire général Parlementaire, l'APF proposera la mise en place d'un programme « jeunes pousses », tendant à ce que chaque parlement de l'espace francophone puisse identifier un jeune parlementaire, personnalité d'avenir de la Francophonie, selon divers critères définis : 1^{er} mandat, âge jusqu'à 35 ans,....

Ce programme permettra notamment d'organiser un stage d'immersion dans un autre parlement de la Francophonie. Il permettra aussi d'aller à la rencontre d'autres institutions de la Francophonie lorsqu'il sera organisé dans un pays de siège.

Un réseau de jeunes parlementaires de la Francophonie pourra d'ailleurs se mettre en place sur la base de ce programme.

L'APF proposera à chaque parlement de l'espace francophone de désigner un jeune parlementaire référent sur ces questions.

2nd élan : En lien avec les sherpas préparant la déclaration finale du Sommet de Dakar, l'APF suivra l'avancement des travaux préparatoires et sera disponible pour porter dans son Avis au Sommet la mise en œuvre d'un volet parlementaire de telle ou telle décision qui émergerait des réunions des sherpas.